



Echange du mois de garde des enfants

Par **sashou**, le **15/06/2011** à **17:06**

Bonjour,
Je suis mère de 3 enfants divorcée depuis 2007 en banlieue parisienne.
Le père a la garde un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.
Il n'a jamais respecté ce droit dans la mesure ou pendant plus de trois ans il gardait les enfants quand bon lui semblait. J'ai toujours fermé les yeux et accepté pour le bien de mes enfants.
Toutefois il a déménagé à Marseille en février 2011 (je ne pense pas qu'il l'a signalé) mais les gardes du week end ne sont bien évidemment pas respectées.
Le problème qui se pose c'est que depuis le mois de janvier nous avons convenue que pour le mois d'août 2011 (c'est lui suivant la loi qui a la garde le mois d'août des années impaires) c'est moi qui prendrait les enfants. J'ai donc à ce moment achetés nos billets d'avions pour l'étranger pour les payer moins cher.
Aujourd'hui il vient de changer d'avis car il vient de se remarier et cela ne "l'arrange pas de prendre les enfants en juillet" donc il exige de les prendre en août et il s'est empressé de réserver les billets de train pour Marseille cette semaine.
Quel est mon recours si je veux avoir mes enfants avec moi au mois d'août, sachant que lui même n'a jamais respecté ses droits de garde.
Merci par avance de votre retour

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **17:27**

Avez-vous un écrit du père concernant le fait qu'il ne prenait pas les enfants en août ?

Par **sashou**, le **15/06/2011** à **21:32**

non pas vraiment

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **23:00**

Donc vous avez votre réponse.
Le jugement dit qu'il doit venir chercher les enfants ?

Par **corimaa**, le **16/06/2011** à **00:49**

Bonsoir, vous devriez prévenir le JAF que le père s'est éloigné et ne peut donc plus prendre les enfants un week end sur deux, donc plus de charges pour vous. Demander que ce soit le père qui paie les frais de transports pour les vacances et une augmentation de la pension alimentaire

Par **sashou**, le **17/06/2011** à **13:52**

merci beaucoup de votre aide.
Pourriez vous m'indiquer quelle est la façon la plus simple de saisir le jaf

Par **corimaa**, le **18/06/2011** à **13:44**

par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au secrétariat du greffe du TGI de la résidence de l'enfant